

Texte :

C'était par une belle matinée d'août. Il y avait trois jours que mon procès était entamé, trois jours que mon nom et mon crime ralliaient chaque matin une nuée de spectateurs, qui venaient s'abattre sur les bancs de la salle d'audience comme des corbeaux autour d'un cadavre, trois jours que toute cette fantasmagorie des juges, des témoins, des avocats, des procureurs du roi, passait et repassait devant moi, tantôt grotesque, tantôt sanglante, toujours sombre et fatale. Les deux premières nuits, d'inquiétude et de terreur, je n'en avais pu dormir ; la troisième, j'en avais dormi d'ennui et de fatigue. A minuit, j'avais laissé les jurés délibérant. On m'avait ramené sur la paille de mon cachot, et j'étais tombé sur le champ dans un sommeil profond, dans un sommeil d'oubli. C'étaient les premières heures de repos depuis bien des jours.

J'étais encore au plus profond de ce profond sommeil lorsqu'on vint me réveiller. Cette fois il ne suffit point du pas lourd et des souliers ferrés du guichetier, du cliquetis de son nœud de clefs, du grincement rauque des verrous ; il faut pour me tirer de ma léthargie sa rude voix à mon oreille et sa main rude sur mon bras – levez-vous donc !- J'ouvris les yeux, je me dressai effaré sur mon séant. En ce moment, par l'étroite et haute fenêtre de ma cellule, je vis au plafond du corridor voisin, seul ciel qu'il me fût donné d'entrevoir, ce reflet jaune où des yeux habitués aux ténèbres d'une prison savent si bien reconnaître le soleil. J'aime le soleil.

- Il fait beau, dis-je au guichetier.

Il resta un moment sans me répondre, comme ne sachant si cela valait la peine de dépenser une parole ; puis avec quelque effort il murmura brusquement :

- C'est possible.

Je demeurais immobile, l'esprit à demi endormi, la bouche souriante l'œil fixé sur cette douce réverbération dorée qui diaprait le plafond.

-Voilà une belle journée, répétai-je.

-Oui, me répondit l'homme, on vous attend.

Ce peu de mots, comme le fil qui rompt le vol de l'insecte, me rejeta violemment dans la réalité. Je revis soudain, comme dans la lumière d'un éclair, la sombre salle des assises, le fer à cheval des juges chargés de haillons ensanglantés, les trois rangs de témoins aux faces stupides, les deux gendarmes aux deux bouts de mon banc, et les robes noires s'agiter, et les têtes de la foule fourmiller au fond dans l'ombre, et s'arrêter sur moi le regard fixe de ces douze jurés, qui avaient veillé pendant que je dormais !

Je me levai ; mes dents claquaient, mes mains tremblaient et ne savaient où trouver mes vêtements, mes jambes étaient faibles. Au premier pas que je fis, je trébuchai comme un portefaix trop chargé. Cependant je suivis le geôlier.

Les deux gendarmes m'attendaient au seuil de la cellule. On me remit les menottes. Cela avait une petite serrure compliquée qu'ils fermèrent avec soin. Je laissai faire : c'était une machine sur une machine.

Nous traversâmes une cour intérieure. L'air vif du matin me ranima. Je levai la tête. Le ciel était bleu, et les rayons chauds du soleil, découpés par les longues cheminées, traçaient de grands angles de lumière au faite des murs hauts et sombres de la prison. Il faisait beau en effet.

Victor Hugo, Le Dernier jour d'un condamné

I- Questions de compréhension :

1- Qui-est -ce le narrateur ?

2- « Les deux premières nuits d'inquiétude et de terreur, je n'en avais pu dormir ? »

a- où se trouve –t-il le narrateur ?

b- pourquoi il n'avait pu dormir d'inquiétude et de terreur ?

3- « J'étais encore au plus profond de ce profond sommeil lorsqu'on vint me réveillerpendant que je dormais ! »

Dans ce passage, le narrateur se trouvait entre le rêve et la réalité.

a- délimitez dans le texte la partie du rêve et la partie de la réalité (indiquez le début et la fin)

b- relevez la phrase transitoire qui marque le passage du rêve à la réalité.

4- « ...l'œil fixé sur cette douce réverbération dorée que diaprât le plafond ».

a- que désigne –t-il par « douce réverbération dorée » ?

b- pourquoi d'après vous l'appelle-t-il ainsi ? Justifiez par une phrase du texte.

5- Le narrateur était paniqué en voyant les douzes jurés.

- Relevez du texte les manifestations de sa panique.

6- Identifiez les figures de style dans les phrases suivantes

a- « Au premier pas que je fis, je trébuchai comme un portefaix trop chargé ».

b- « Ce peu de mots, comme le fil qui rompt le vol de l'insecte, me rejeta violemment dans la réalité ».

7- Relevez du passage le champ lexical de la justice et de la prison.

II – Production écrite :

Sujet : le narrateur a été condamné à mort. Pensez-vous que la condamnation à mort est une solution pour empêcher le crime ? Argumentez.

Réponses

I- Compréhension

- 1- Le narrateur est un homme accusé d'un crime
- 2- a – Il se trouve en prison puisqu'il est accusé d'avoir tué une personne et va être jugé.
b- Il n'avait pu dormir d'inquiétude et de terreur car il craignait d'être sévèrement jugé. Il était très angoissé.
- 3- a- La partie du rêve :
« J'étais encore au plus profond....oui, me répondait l'homme, on vous attend »
la partie de la réalité : « je revis soudain, comme dans la lumière....qui avaient veillé pendant que je dormais ! »
b- la phrase transitoire qui marque le passage du rêve à la réalité : « ce peu de mots, comme le fil qui rompt le vol de l'insecte, me rejeta violemment dans la réalité ».
- 4- a – Le narrateur veut désigner « le soleil » en disant « douce réverbération dorée ».
b- le narrateur l'appelle ainsi, parce que les jours passés dans sa cellule étaient froids, glacés.
Justification « En ce moment, par l'étroite et haute fenêtre de ma cellule, je vis au plafond du corridor voisin, seul ciel qu'il me fût donné d'entrevoir, ce reflet jaune où des yeux habitués aux ténèbres d'une prison savent bien reconnaître le soleil ».
- 5- Les manifestations de la panique du narrateur en voyant les douzes jurés :
Les dents claquaient, les mains tremblaient, ne savaient où trouver ses vêtements, les jambes étaient faibles, il trébuchait comme un portefaix trop chargé.
- 6- a- une comparaison
b- métaphore
- 7- Le champ lexical de la justice et de la prison :
justice : procès, crime, salle d'audience, juges, témoins, avocats, procureurs, les jurés délibérant, sentence, assises.
Prison : cachot, guichetier, verrous, cellules, prison, gendarmes, menottes, fers.

II – Production écrite :

Depuis l'antiquité, l'homme essaie, constamment, d'organiser au mieux sa vie sociale en promulguant, complétant, modifiant et changeant des lois. Lesquelles lois sont sensé être respectées par l'homme sous peine d'être sanctionné.

Or, il existe des textes de lois qui vont jusqu'à condamner à la peine de mort.

Il est acceptable de condamner l'homme en fonction du délit commis pour une raison ou pour une autre, à des peines qui en principe peuvent avoir un effet d'intimidation et de moralisation. Mais pousser la peine jusqu'à tuer, cela s'avère inadmissible.

Il est absurde que l'on mette fin aux jours à une personne qui aurait commis un crime quelconque. Il n'est pas donné à la nature humaine de contempler la vérité éternelle, de posséder la certitude absolue, la loi, œuvre des hommes peut elle décréter la mort, peine irréparable.

Rien n'est plus dangereux que la certitude d'avoir raison. Rien ne cause autant de destruction que croire à une vérité considérée comme irréfutable. Tous les crimes de l'histoire sont des conséquences d'un certain fanatisme. Beaucoup de massacres ont été accomplis au nom d'une croyance ou une loi qui se veut juste et équitable.

La peine de mort est-elle légitime ? Même si elle est nécessaire, sa légitimité reste contestable.

Ces derniers temps, nombre de pays occidentaux ont aboli la peine de mort pour des raisons probablement rationnelles et logiques. Et malgré cela, la criminalité n'a pas augmenté. Il s'est avéré alors que cette forme de punition n'est ni efficace, ni intimidante, ni moralisatrice.

D'autres pays qui sont « démocratiques » n'exécutent que si le crime a causé une forte émotion ou trouble au sein de l'opinion. Donc, l'exécution ne répond qu'à une manifestation de l'esprit de vengeance qui n'a, malheureusement, rien à voir avec l'esprit de justice. Donc, ce cas de sanction n'aura pas rempli sa mission pour laquelle elle a été conçue.

Parfois, lorsque la peine de mort est prononcée, la grâce intervient. Comment peut-on évoquer le principe de l'exemplarité ?

La grâce n'est intervenue que par crainte d'une erreur judiciaire. Les décisions humaines sont sujettes à l'erreur et rien ne révolte plus la conscience que l'erreur judiciaire. D'ailleurs, il faut prendre en considération que la relativité dans l'appréciation des faits est tributaire des circonstances. Personne n'est né criminel. Si l'homme devient criminel, il n'en est pas exclusivement responsable. Il faut reconnaître qu'un certain nombre de condamnés qui ont été graciés, ont repris leur place au sein de la société en tant qu'individu responsable. Leur réintégration sociale a été une grande réussite. Cela ne justifie-t-il pas l'abolition d'une peine qui se révèle en fin de compte inefficace ?